

SYNERGIE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA PAIX (SOS/Paix)

COMMUNIQUÉ SUR LA DÉCISION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ABROGER LE DÉCRET CONVOQUANT LE CORPS ÉLECTORAL

La Plateforme SOS PAIX, représentée par ses membres, exprime sa vive préoccupation suite à l'annonce du président concernant l'abrogation du décret convoquant le corps électoral pour l'élection présidentielle du 25 février 2024 en violation des articles 31 de la constitution et LO 137 du code électoral. La synergie des organisations pour la sauvegarde de la paix tient à souligner les conséquences, potentiellement déstabilisatrices, d'une telle décision pour la paix et la stabilité de notre pays.

La gouvernance du processus électoral suscite des inquiétudes légitimes toutefois, l'impératif d'enquêter de manière approfondie sur les allégations d'irrégularités dans le processus de vérification des candidatures ne saurait justifier une perturbation du calendrier électoral.

À cet égard, SOS PAIX :

1. Condamne le report de l'élection présidentielle, considérant cela comme une mesure qui peut affecter la démocratie et la volonté du peuple;
2. S'indigne de la décision unilatérale du Président de la République, soulignant l'importance d'une prise de décision concertée;
3. Dénonce les traitements et brimades de certains candidats à leur arrivée à la RTS pour l'enregistrement de leurs messages conformément au planning du CNRA;
4. Insiste sur la nécessité de reprendre le processus de préparation des élections et la fixation du délai de reprise, avec un consensus de tous les acteurs;
5. Invite le Président de la République et les candidats à un dialogue sincère ouvert et inclusif dirigé par des experts indépendants dotés de pouvoirs de décision, de médiation et d'arbitrage dans le respect des dispositions de la constitution relatives à la durée du mandat du président de la République;
6. Et enfin, SOS PAIX invite le conseil constitutionnel à prendre ses responsabilités devant l'histoire;

La plateforme SOS PAIX appelle instamment les parties prenantes du processus électoral à œuvrer pacifiquement et harmonieusement pour garantir la tenue d'une élection libre et transparente dans le respect du calendrier électoral et des normes nationales et internationales.

SOS PAIX reste engagée dans la promotion de la paix et appelle toutes les parties à œuvrer collectivement pour le bien-être et la prospérité de notre nation.

Fait à Dakar le 03 février 2024

Les organisations signataires :

1. COSCE
2. PF/ANE
3. RÉSEAU SIGGIL JIGGEN
4. PACTE
5. COSYDEP
6. ONG 3D
7. RADDHO
8. LSDH
9. URAC
10. WANEP
11. GUÉDIAWAYE HIP-HOP
12. GRADEC
13. ARTICLE 19 SÉNÉGAL ET AFRIQUE DE L'OUEST
14. OSIDEA
15. HANDICAP FORM EDUC
16. CERAC
17. FORUM SOCIAL SÉNÉGALAIS
18. ENDA GRAF SAHEL
19. DIALOGUE CITOYEN
20. CONASUB
21. PLATEFORME DE VEILLE DES FEMMES POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ
22. ÊTU JAMM
23. PRÉSENCE CHRÉTIENNE
24. VISION CITOYENNE